

Séance du Conseil Municipal du 24 Janvier 2025

**Procès-verbal du Conseil Municipal  
de la commune de VALENCIN  
Séance du 24 Janvier 2025**

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-quatre du mois de janvier à 18h30, le Conseil Municipal de la Commune de Valencin, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, dans le lieu habituel de ses séances, à la Mairie de Valencin, au nombre prescrit par la Loi, sous la présidence de Monsieur Bernard JULLIEN, Maire

Nombre de conseillers en exercice :	23	Date de convocation :	17/01/2025
Présents :	16	Date de publication	28/01/2025
Votants :	21		

**Présents** : M Bernard JULLIEN – M Pierre SERTIER – M Jean-Louis CIANFARANI – Mme Marie DALMAS – M Christophe SOULIER – Mme Audrey BLANCHON – M Guy DURAND – M Michel LAURENT – M Gilles DENIS – Mme Nathalie ZAMBARDI – M Daniel MOTA – Mme Céline GONZALEZ-THOLLIN – Mme Virginie CHRISTOPHE – Mme Andrée VACHER – M Christian TERSIGNI – M Christophe BADUFLE

**Absents** : Mme Geneviève BEGOUEN-DEMEAUX donne procuration à Mme Virginie CHRISTOPHE – M Ludovic HIRTH donne procuration à Mme Marie DALMAS – Mme Christelle COURTHIAL donne procuration à M Daniel MOTA – M Yves SERVANGE – Mme Vanessa DEVAUX – Mme Fanny LAMOUCHE donne procuration à Mme Céline GONZALEZ-THOLLIN – Mme Véronique BOUCHARD donne procuration à M Christophe BADUFLE

**Secrétaire** : M Jean-Louis CIANFARANI

**Séance ouverte à : 18h46**

**Ordre du jour de la séance :**

Décisions prises en vertu d'une délégation de l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales

- 1°) Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 2 Décembre 2024
- 2°) DSIL- DETR – Demande de subvention pour le projet d'aménagement sécuritaire de la RD53
- 3°) Participation financière au frais de fonctionnement du CMS de Bourgoin-Jallieu – Avenant n°12
- 4°) TE38 – Raccordement de l'éclairage public du lotissement « le Clos Villeneuve » - Plan de financement
- 5°) Tableau des emplois communaux – création d'emplois non permanents pour accroissement temporaire d'activités
- 6°) Personnel communal – Modification du tableau des emplois
- 7°) Questions diverses

Monsieur le Maire rapporte la décision n°2024-016 par laquelle il a été décidé de signer l'avenant n°1 au marché attribué à l'entreprise GUILLAUD TP pour les travaux de renouvellement d'une canalisation d'eau potable afin de prendre en compte le fait que la société RAZEL-BEC SAS a repris l'ensemble des droits et obligations de la société MOULIN TP.

Séance du Conseil Municipal du 24 Janvier 2025

Monsieur le Maire rapporte la décision n°2024-017 par laquelle il a été décidé de retenir l'offre de la société EFFUSION pour une mission d'élaboration du programme de construction d'une salle des fêtes.

Monsieur le Maire rapporte la décision n°2024-018 par laquelle il a été décidé de retenir l'offre de la société VOXOA pour une mission AMO pour la passation d'un marché de maîtrise d'œuvre dans le cadre de la création d'une salle des fêtes.

Monsieur le Maire rapporte la décision n°2025-001 par laquelle il a été décidé de retenir la proposition du cabinet BINAUME pour une mission de maîtrise d'œuvre dans le cadre de l'aménagement sécuritaire de la RD53 dite Route de Lyon entre le Chemin des Gounaches et le Chemin de Molière.

N° 01	<u>Délibération n° 2025-001</u>	<b>Approbation du procès-verbal de la séance du conseil municipal du 2 Décembre 2024</b>
-------	---------------------------------	--

Après avoir pris connaissance du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 2 Décembre 2024, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

↓ **APPROUVE** le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 2 Décembre 2024.

N° 02	<u>Délibération n° 2025-002</u>	<b>DETR Approbation du projet d'aménagement sécuritaire de la RD53</b>
-------	---------------------------------	--

Monsieur le Maire revient sur le projet d'aménagement sécuritaire de la RD 53 de l'intersection avec le Chemin des Gounaches et l'intersection avec le Chemin de Molière

Une présentation détaillée du projet a été faite aux élus.

Le plan de financement serait le suivant :

DEPENSES HT		RECETTES	
Travaux	345 037.30€	DETR 20%	72 507.00€
Maitrise d'œuvre	17 500.00€	Dotation territoriale	40 000.00€
		Autofinancement	250 030.30€
<b>TOTAL</b>	<b>362 537.30€</b>		<b>362 537.30€</b>

Il précise que ce projet pourrait faire l'objet d'une demande de subvention au titre de :

- \*la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) à hauteur de 20% du montant du projet
- \*la Dotation Territoriale pour un montant maximum de 40 000€

Oui cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

↓ **APPROUVE** le projet d'aménagement sécuritaire de la RD53 dite Route de Lyon entre le Chemin des Gounaches et le Chemin de Molière.

↓ **ARRETE** comme suit le projet de financement

Séance du Conseil Municipal du 24 Janvier 2025

DEPENSES HT		RECETTES	
Travaux	345 037.30€	DETR 20%	72 507.00€
Maitrise d'œuvre	17 500.00€	Dotation territoriale	40 000.00€
		Autofinancement	250 030.30€
<b>TOTAL</b>	<b>362 537.30€</b>		<b>362 537.30€</b>

- † **CHARGE** M le Maire de déposer une demande de subvention auprès de la Sous-Préfecture de Vienne au titre de la DETR et auprès du Conseil Général de l'Isère (direction territoriale Porte des Alpes) au titre de la dotation territoriale.

N° 03	<u>Délibération n° 2025-003</u>	<b>Participation financière aux frais de fonctionnement du CMS de Bourgoin Jallieu – Avenant n°12</b>
-------	---------------------------------	---

Monsieur le Maire explique qu'une convention a été signée en 2012 afin de fixer les modalités de participation de la Commune de Valencin aux charges de fonctionnement du centre médico scolaire (CMS) de Bourgoin-Jallieu.

Cette convention prévoit que le montant de la participation pourra être revu par avenant en fonction du nombre d'élèves Valencinois inscrits au centre médico-scolaire et l'évaluation des charges sur la base de l'exercice réalisé.

Pour l'année scolaire 2023, les charges de fonctionnement se sont élevées à la somme de 7 831.69 € et le nombre d'élèves inscrits pour l'année scolaire 2023/2024 est de 16 553.

Ainsi le coût par élève est arrêté à 0,47 € soit pour les 319 élèves de Valencin, la Commune doit s'acquitter de la somme de 149.93€.

Le conseil Municipal, à l'unanimité,

- † **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'avenant n°12 à la Convention relative à la participation financière de la Commune de Valencin aux frais de fonctionnement du CMS de Bourgoin-Jallieu.

N° 04	<u>Délibération n° 2025-004</u>	<b>TE38 – Raccordement de l'éclairage public du lotissement « Clos Villeneuve » Plan de financement</b>
-------	---------------------------------	---

Monsieur le Maire présente le projet de raccordement de l'éclairage public du Lotissement « le Clos Villeneuve » au réseau public.

Le plan de financement serait le suivant :

*Coût de l'opération TTC	3 584€
*Frais de gestion	256€
*Contribution communale aux frais de gestion	192€
*Montant prévisionnel de la contribution communale	2 400€

Afin de permettre au TE38 de lancer les travaux, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- † **PREND ACTE** du projet de travaux et du plan de financement de l'opération, à savoir :
- |                          |        |
|--------------------------|--------|
| *Coût de l'opération TTC | 3 584€ |
|--------------------------|--------|

Séance du Conseil Municipal du 24 Janvier 2025

*Frais de gestion	256€
*Contribution communale aux frais de gestion	192€
*Montant prévisionnel de la contribution communale	2 400€

### Arrivée de M Yves SERVANGE à 18h55

Nombre de conseillers en exercice :	23	Date de convocation :	17/01/2025
Présents :	17	Date de publication	28/01/2025
Votants :	22		

N° 05	<u>Délibération n° 2025-005</u>	<b>Tableau des emplois communaux Création d'emplois non permanent pour accroissement temporaire d'activité</b>
-------	---------------------------------	--

Le Conseil Municipal,

Vu le code général de la fonction publique, notamment son article L.332-23-1° ;

Considérant qu'il est nécessaire de recruter

\*un agent contractuel pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité au sein des services techniques de la Commune

\*six agents contractuels au service périscolaire afin de faire face aux nombres d'enfants inscrits et répondre aux critères d'encadrement

Sur le rapport de Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- + **DECIDE de créer** à compter du 1<sup>er</sup> Février 2025, un emploi non permanent pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité au service technique, dans le grade d'Adjoint Technique Territorial relevant de la catégorie C à temps complet, IB 367 – IM 366
- + **DECIDE de créer** à compter du 1<sup>er</sup> Février 2025, cinq emplois non permanents pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activités au service périscolaire, dans le grade d'Adjoint Technique Territorial relevant de la catégorie C à temps non complet, IB 367 – IM 366
- + **DECIDE de créer** à compter du 1<sup>er</sup> Février 2025, un emploi non permanent pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité au service périscolaire, dans le grade d'Adjoint Technique Territorial relevant de la catégorie C à temps complet, IB 430 – IM 385
- + **DIT** que ces emplois non permanents seront occupés par des agents contractuels recrutés par voie de contrat à durée déterminée
  - \*jusqu'au 31 Décembre 2025 pour le poste à temps complet au service technique
  - \*jusqu'au 31 Août 2025 pour les postes à temps complet et non complet au service périscolaire
- + **DIT** que les crédits correspondants sont inscrits au budget.

Séance du Conseil Municipal du 24 Janvier 2025

N° 06	<b>Délibération n° 2025-006</b>	<b>Personnel communal Modification du tableau des emplois</b>
-------	---------------------------------	---

Monsieur le Maire indique qu'un agent a été recruté sur un poste d'agent de cantine afin d'assurer la préparation des deux services de restauration, la mise en chauffe des repas, la remise en place de la cuisine après les services.

Le temps de travail actuel de l'agent est de 32.66/35è annualisé.

Suite à une période d'observation il apparaît nécessaire de faire évoluer ce poste vers un temps complet. En effet, la préparation des plats, nécessaire en amont des deux services, est de plus en plus importante. De plus, il convient de prévoir un volume horaire pour l'entretien régulier du mobilier de restauration.

Monsieur le Maire ajoute que cette augmentation du temps de travail ne nécessite pas la saisine du Comité Social Territorial car elle n'est pas supérieure à 10% de la durée actuelle du poste.

Monsieur le Maire propose donc l'évolution suivante :

Poste	Cadre d'emplois	Temps de travail actuel	Temps de travail proposé
Agent de cantine	Adjoint Technique Territorial	32.66/35è	35/35è

Ouï cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- † **MODIFIE** à compter du 1<sup>er</sup> février 2025 le temps de travail du poste d'agent de cantine figurant au tableau des emplois de la Commune et appartenant au cadre d'emplois des Adjoints Techniques Territoriaux pour une durée actuelle de 32.66/35è. Le poste évolue vers un poste à temps complet.
- † **FIXE** le nouveau tableau des emplois de la Commune tel qu'indiqué en annexe à compter du 01/02/2025.

**Séance levée à 19h05**

#### REPertoire DE LA SEANCE

Date de la séance	N° d'ordre dans la séance	N° de la délibération	Service	Objet	N° de page
24/01/2025	01	2025-001	Administratif	Approbation du compte-rendu de la séance du 02/12/2024	2
24/01/2025	02	2025-002	Finances	DETR Approbation du projet d'aménagement sécuritaire de la RD53	2
24/01/2025	03	2025-003	Finances	Participation financière aux frais de fonctionnement du CMS de Bourgoin Jallieu – Avenant n°12	3

## Séance du Conseil Municipal du 24 Janvier 2025

24/01/2025	04	2025-004	Finances	<b>TE38 – Raccordement de l'éclairage public du lotissement « Clos Villeneuve » Plan de financement</b>	3
24/01/2025	05	2025-005	Personnel communal	<b>Tableau des emplois communaux Création d'emplois non permanent pour accroissement temporaire d'activité</b>	4
24/01/2025	06	2024-006	Personnel communal	<b>Personnel communal Modification du tableau des emplois</b>	5

**Liste des membres présents :**

M Bernard JULLIEN – M Pierre SERTIER – M Jean-Louis CIANFARANI – Mme Marie DALMAS – M Christophe SOULIER – Mme Audrey BLANCHON – M Guy DURAND – M Michel LAURENT – M Gilles DENIS – Mme Nathalie ZAMBARDI – M Daniel MOTA – Mme Céline GONZALEZ-THOLLIN – Mme Virginie CHRISTOPHE – Mme Andrée VACHER – M Christian TERSIGNI – M Christophe BADUFLE – M Yves SERVANGE (arrivée à 18h55)

Le Maire  
Bernard JULLIEN



Le secrétaire  
Jean-Louis CIANFARANI

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'JC', is written over the text of the secretary's name.